

2022

CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR

SICAV PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE

Table des matières

CODE DE TRANSPARENCE AFG – FIR	1
SICAV PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE.....	1
1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence.....	4
2. Données générales sur la société de gestion.....	4
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	4
2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion	4
2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion .	5
2.4. Appréhension de la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion.....	5
2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion	6
2.6. Nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR & employés par la société de gestion	6
2.7. Initiatives concernant l'IR dans lesquelles la société de gestion est partie prenante.	6
2.8. Encours total des actifs ISR de la société de gestion	7
2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion	7
2.10. Fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion.	7
3. Données générales sur la SICAV Phitrust Active Investors France.....	7
3.1 Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds.....	7
3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds.....	7
3.3. Critères ESG pris en compte par le fonds.....	8
3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte	8
3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)...	9
3.6. Fréquence à laquelle est révisée l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses.....	9
4. Processus de gestion.....	9
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont pris en compte dans la construction du portefeuille.....	9
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille Art	9
4.3. Prise en compte les émetteurs présents dans le portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)	10
4.4. Changement dans le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion dans les douze derniers mois.....	10

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? 10	
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	10
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	10
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	10
5. Contrôle ESG.....	10
5.1. Procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds	10
6. Mesures d'impact et reporting ESG.....	11
6.1. Evaluation de la qualité ESG du fonds.....	11
6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés	12
6.3. Supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds	12
6.4. Publication des résultats de la politique de vote et de la politique d'engagement de la société de gestion	12

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Phitrust gère trois OPCVM dédiés à l'Investissement Responsable: la Sicav Phitrust Active Investors France, le FCP Phitrust Active Investors Europe et une Sicav d'allocation d'actifs Patrimoine Active Investors.

Ce code de transparence concerne la SICAV d'engagement actionnarial Phitrust Active Investors France.

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

PHITRUST

Société de Gestion de Portefeuille (agrément AMF: GP 99-23)

7 rue d'Anjou - 75008 Paris

S.A. au capital de 3.132.428, 62 €

Tél. : +33 (0)1 55 35 07 55

<https://www.phitrust.com/>

2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

Agréée en 1999, la société de gestion Phitrust a été pionnière dans l'investissement éthique. *Investir pour agir*, mission que se sont fixés ses dirigeants à la création de la société, est devenue la raison d'être de Phitrust, membre de la Communauté des entreprises à mission depuis 2020 et société à mission depuis 2021 : « *Investir pour agir et contribuer à faire grandir les entreprises qui intègrent au cœur de leur stratégie le développement de l'être humain et la préservation de notre planète.* »

Porté par la conviction que toute entreprise, grande ou petite, participe à l'émergence de solutions et qu'en tant qu'actionnaires, nous avons un pouvoir concret pour accélérer cette transition et créer un impact positif, Phitrust a, depuis sa création en 2003, investi pour agir :

- Auprès des grandes sociétés cotées pour qu'elles fassent évoluer leur gouvernance stratégique et leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprises (ESG) (Phitrust Active Investors) ;
- et auprès des entreprises sociales innovantes pour leur donner les moyens financiers et humains de changer d'échelle et déployer leur impact (Phitrust Partenaires).

Deux activités, une seule mission : agir en tant qu'actionnaire engagé pour l'impact.

En mobilisant des investisseurs institutionnels, Phitrust exerce pleinement auprès d'elles son rôle d'actionnaire engagé, constructif et exigeant. Dans un seul objectif : alerter sur les risques et les accompagner dans le changement de leurs modèles d'affaires. Avec plus de 17 ans d'expérience et de relations directes avec les dirigeants des grandes entreprises, Phitrust est la seule société de gestion indépendante à avoir déposé plus de 45 résolutions en AG.

Ainsi l'appréciation des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance constitue le fondement de la société de gestion.

L'originalité de l'approche ESG de Phitrust repose sur son savoir-faire unique en engagement actionnarial, acquis par un dialogue exigeant et constructif depuis l'origine avec les dirigeants des grandes entreprises cotées sur leur gouvernance stratégique, notamment en assemblée générale. Car nous pensons que c'est sous l'angle de la gouvernance stratégique que les actionnaires peuvent faire évoluer de façon durable les pratiques environnementales et sociales des entreprises.

Depuis sa création, Phitrust s'est également muni d'un fonds de dotation qui soutient le renforcement structurel des associations et des entreprises de l'économie sociale tournées vers les problématiques d'inclusion / insertion.

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

Notre démarche d'investisseur responsable est formalisée sur notre site internet sur 4 pages qui exposent notre charte (<http://www.phitrust.com/impact-actionnarial/principes-dengagement/>), notre stratégie d'investissement (<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/>), nos principes et pratiques d'engagement actionnarial (<http://www.phitrust.com/impact-actionnarial/principes-dengagement/>) et le dernier rapport de vote et d'engagement actionnarial (<https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2021/09/PHITRUST-RAPPORT-DE-VOTE-ET-D-ENGAGEMENT-2021VFDEF.pdf>).

- Le cadre de notre action d'investisseur responsable, qui s'exprime au travers de notre politique d'investissement et notre politique d'engagement actionnarial ESG, est défini dans notre **charte d'investisseur responsable** (<https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/notre-charte/>) qui s'appuie sur les principes d'excellence, de transparence, de long terme, de dialogue et d'indépendance.
- Nous axons notre politique d'engagement actionnarial autour des **trois thématiques ESG** : l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Les points d'attention de ces thématiques sont détaillés sur la page <http://www.phitrust.com/impact-actionnarial/principes-dengagement/> de notre site.
- Notre **politique de vote** (<https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2022/04/PHITRUST-Politique-de-vote-2022.pdf>) a été définie en 2004 et est revue de manière régulière. Dans sa définition, nous travaillons en collaboration étroite avec la société de conseil en politique de vote Proinvest et par nos participations aux différents forums de gouvernance (AFG Association Française de Gestion, ICGN International Corporate Governance Network). Elle est consultable sur la page <https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/> de notre site.

2.4. Appréhension de la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion

La gestion des risques ESG-Climat est assurée par la gestion en lien avec le RCCI et le cabinet de conseil en compliance et conformité.

Phitrust a pris conscience depuis longtemps de la nécessité de prendre en compte les questions sociales, environnementales et de gouvernance d'entreprise dans sa politique d'investissement et de gestion des risques. Des critères extra-financiers ont été intégrés dans le processus d'investissement de la société de gestion. Le suivi des sociétés en portefeuille lors des comités de gestion permet d'évaluer de façon systématique et dans la durée les risques et les opportunités liées à la gouvernance

stratégique et à la bonne conduite des opérations, en particulier les risques associés aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

Toutes les équipes de Phitrust sont impliquées dans l'investissement responsable, dans tous ses domaines d'activités : l'engagement actionnarial - actifs cotés, le financement et l'accompagnement d'entrepreneurs sociaux et le financement d'entreprises innovantes.

En ce qui concerne l'activité Impact actionnarial, les gérants, l'analyste, la Directrice Marketing & communication, ainsi que les Dirigeants (le Président et le Directeur Général Délégué) sont parties prenantes de la mission d'investisseur engagé de la société de gestion.

Un comité d'investissement, composé du gérant, de l'analyste, du DGD et gérant et de la consultante se réunit mensuellement pour chaque fonds et prend les décisions de gestion en accord avec la stratégie ESG.

Pour la SICAV PAI France, lors des comités Techniques regroupant le gestionnaire, Proxinvest et Carbone 4, qui apporte une expertise supplémentaire sur les sujets de gouvernance climatique et environnementaux, des initiatives qui pourraient être menées auprès des sociétés du portefeuille sont préparées puis proposées au Conseil d'Administration de la SICAV.

2.6. Nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR & employés par la société de gestion

Un analyste ESG prend en charge la recherche extra-financière (sujets ESG, initiatives d'engagement et analyse d'impact), correspondant à 1 ETP.

Ses travaux d'analyse sont encadrés par le Directeur Général Délégué, également Gérant des fonds d'engagement actionnarial, correspondant à 0,75 ETP.

Un gérant mène les recherches en analyse quantitative ESG, correspondant à 1 ETP.

Une consultante externe spécialiste de la finance durable participe également activement aux travaux d'analyse ESG, correspondant à 0,25 ETP.

Soit 4 ETP sur 5 dédiés à l'analyse et la gestion ISR dans l'activité Gestion des OPCVM cotés.

2.7. Initiatives concernant l'IR dans lesquelles la société de gestion est partie prenante

Phitrust a signé et participe aux **Principles for Responsible Investment (PRI)** depuis le début de son existence (<https://www.unpri.org/organisation/phitrust-144028>). La stratégie de Phitrust est en accord avec le Principe n° 2 du PRI et en particulier avec la nécessité d'exercer une action auprès des sociétés émettrices sur les sujets de gouvernance. Nos initiatives et actions d'engagement publiques sont régulièrement annoncées dans le « *clearinghouse* » qui permet de les faire partager à l'ensemble des signataires des PRI : <https://www.unpri.org/about/pri-teams/esg-engagements/collaboration-platform>

Phitrust est signataire du **Carbon Disclosure Project (CDP)**, initiative cherchant à combattre le changement climatique et à protéger les ressources naturelles : https://www.cdp.net/en/investor/signatories-and-members?anchor=st_member_block_section&authority_type=Signatory&page=1&per_page=all#6b8bec730ee9d291c6487271dff6210d. Ce programme est signé par des investisseurs (*asset owners / asset managers*) et aussi par des sociétés qui utilisent ce cadre pour la conception et la mise en jeu de leur politique environnementale.

Phitrust est membre du **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques (<https://www.frenchsif.org/isr-esg/>) et participe activement à la Commission Dialogue et Engagement

Depuis 2004, Phitrust est membre du Comité technique Gouvernance de l'**Association Française de Gestion (AFG)** http://www.afg.asso.fr/?option=com_content&view=frontpage&Itemid=68 et membre de l'**International Corporate Governance Network (ICGN)** <https://www.icgn.org/about>, Ce réseau regroupe l'ensemble des investisseurs institutionnels mondiaux préoccupés de la gouvernance des

sociétés cotées ce qui nous a permis de nouer de nombreux contacts, qui ont soutenu nos résolutions depuis 2005.

Depuis 2020, Phitrust est membre de la **Communauté des entreprises à mission** (<https://www.entreprisesamission.com>) avec une raison d'être « Investir pour agir »

En 2021, Phitrust a signé le manifeste de **Finance 4 Tomorrow** pour une définition commune de la Finance à impact, incluant les entreprises cotées et non cotées : <https://financefortomorrow.com/actualites/publication-declaration-de-soutien-au-developpement-de-la-finance-a-impact/>

2.8. Encours total des actifs ISR de la société de gestion

104 millions d'euros au 31/12/2021

2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

Le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux est égale à 88%.

2.10. Fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion.

La liste des fonds ISR ouvert au publics est disponible sur : <https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/>

3. Données générales sur la SICAV Phitrust Active Investors France

Dans le cadre du Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), la Sicav est répertoriée sous l'article 9 : la politique d'engagement sur laquelle la gestion repose, vise à accompagner les entreprises dans leur transition vers des modèles d'affaires qui ciblent le développement durable, avec des objectifs fixés ex-ante. L'investissement durable désigne des investissements intégrant des critères extra-financiers dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social défini et quantifiable, à la condition que ces investissements n'impliquent pas d'incidences négatives sur l'environnement ou les aspects sociaux, et que les sociétés faisant l'objet de ces investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

3.1 Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

L'objectif de la SICAV Phitrust Active Investors France est de surperformer l'indice CAC40 dividendes réinvesti, en privilégiant les entreprises avec une bonne gouvernance stratégique et ouvertes au dialogue sur les sujets environnementaux et sociaux.

L'atteinte de l'objectif extra-financier de la SICAV sera appréciée par une note ESG significativement supérieure à celle de son indice et mesurée par la qualité des réponses des entreprises aux initiatives d'engagement menées par la SICAV.

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds

Un analyste ESG prend en charge l'évaluation ESG et l'analyse des initiatives d'engagement. Ses travaux d'analyse sont encadrés par le directeur général délégué, également gérant des fonds d'engagement actionnarial.

Un gérant mène les recherches en analyse quantitative ESG.

Une consultante externe spécialiste de la finance durable participe également activement aux travaux d'analyse ESG.

Les initiatives d'engagement ciblant la gouvernance stratégique des émetteurs et portant sur les questions soulevées par leurs stratégie et pratiques environnementales et sociales sont élaborées par le Comité Technique de la Sicav composé de membres de PROXINVEST (<http://www.proxinvest.fr/>), d'ECGS (Expert Corporate Governance Service) (<http://www.ecgs.net/>) et de Carbone 4 (<https://www.carbone4.com/>). Par ailleurs, Carbon 4 Finance fournit à la société de gestion des données climatiques sur les sociétés du portefeuille de la SICAV (<https://www.carbon4finance.com/>).

3.3. Critères ESG pris en compte par le fonds

Phitrust a constitué une base de données propriétaire sur toutes les entreprises du portefeuille et de l'indice. Ces données ESG reprennent l'ensemble des initiatives d'engagement de Phitrust sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, chaque thématique étant subdivisée en sous-thèmes abordés depuis 2003 qui ont pu donner lieu à des initiatives publiques aux assemblées générales des émetteurs.

L'évaluation de la qualité de la gouvernance stratégique des entreprises est construite sur les réponses de leur conseil d'administration à nos initiatives d'engagement. Ce dialogue se base sur les 5 principes suivants qui constituent notre politique de vote, chacun intégrant des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- Transparence et intégrité de l'information ;
- Vision à long-terme pour la pérennité de l'entreprise ;
- Respect du principe d'égalité des actionnaires ;
- Equilibre dans le partage de la valeur ;
- Prise en compte de la transition environnementale et de ses implications sociales.

Parmi les critères ESG entrant en compte dans l'évaluation ESG de notre base de données, on trouve notamment :

- En gouvernance : l'indépendance du conseil d'administration (fourni par Proxinvest).
- En social : le ratio d'équité qui mesure l'écart de rémunération entre les dirigeants et le salaire moyen des salariés (fourni par Proxinvest).
- En environnement : la signature de l'initiative « Science Based Targets » et le degré d'engagement des sociétés par rapport aux trajectoires définies dans l'Accord de Paris (COP21) de 2015.

3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte

La spécificité de la Sicav est l'engagement sur des problématiques spécifiques. Les sujets environnementaux et climatiques ont fait partie des initiatives lancées par la société de gestion dès 2000 (dépôt de résolution chez TOTAL sur les risques environnementaux - affaire Erika). Depuis, d'autres initiatives, privées et publiques, ont été menées.

Les principes et les critères liés au changement climatique pris en compte dans l'appréciation du modèle d'affaire d'un émetteur et la mise en place le cas échéant d'un dialogue sont notamment :

- L'existence et l'importance d'une stratégie prenant en compte le changement climatique, mesurée notamment par la nature et le montant des investissements ;
- La responsabilité portée par les administrateurs sur le sujet ;
- La transparence sur cette stratégie ;
- L'adhésion à l'initiative des Science Based Targets (permettant de fixer objectifs scientifiques concrets).

3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

Notre méthodologie d'évaluation ESG consiste à hiérarchiser l'univers d'investissement et à attribuer une note à chaque société, en combinant différents critères ESG (indépendance du conseil, ratio d'équité, adhésion aux SBT...). Une appréciation subjective est également attribuée par le comité de gestion, composé des deux gérants de la SICAV et de l'analyste ESG. Pour construire cette appréciation, le comité peut être amené à analyser chaque émetteur sous l'angle de 3 piliers :

- Evolution de la gouvernance de la société, appréciée grâce à une base de données propriétaire renseignée par notre analyse, ainsi que celle de Proxinvest
- Réactivité de la société face aux initiatives d'engagement de Phitrust, privées ou publiques, sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance
- Impact des événements de gouvernance sur le cours de bourse

Il convient également de noter que notre engagement actionnarial auprès des sociétés est déterminant dans le processus d'évaluation. Il alimente en particulier les réflexions des membres du comité et les aide à comprendre la gouvernance stratégique des entreprises.

Les notes du portefeuille et de l'indice sont disponibles sur toutes les entreprises, soit un taux de couverture ESG de 100% de la poche action du portefeuille (hors ETF).

3.6. Fréquence à laquelle est révisée l'évaluation ESG des émetteurs et gestion des controverses

Des comités techniques se réunissent généralement mensuellement pour suivre les évolutions de la gouvernance stratégique et les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que les controverses. L'évaluation des entreprises est revue trimestriellement. Elle peut induire des modifications des pondérations des titres du portefeuille, en particulier après la période des assemblées générales d'actionnaires.

4 Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont pris en compte dans la construction du portefeuille

L'univers d'investissement éligible est le CAC40. Compte tenu de sa stratégie d'engagement actionnarial, la SICAV est investie dans les 40 entreprises de cet indice. Leur pondération relative par rapport à celle de l'indice de référence est déterminée par son outil d'allocation quantitatif sur la base des critères ESG retenus par Phitrust.

L'algorithme simule ainsi un nombre important de portefeuilles et l'équipe de gestion choisit celui qui lui paraît le plus adéquat en termes de notation ESG, de risque et de critères financiers.

La notation ESG du portefeuille final est significativement supérieure à celle du CAC40. Elle est également supérieure à celle CAC 40 « amélioré », qui est construit en retirant les 8 sociétés ayant obtenu les notes ESG les plus faibles (c'est à 20% de l'univers du CAC 40).

Cette méthodologie s'apparente à l'approche ESG dite en « amélioration de note » selon la doctrine 2020-03 de l'AMF.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille

Fondant sa stratégie ESG sur l'engagement – sans exclusion-, la SICAV est investie dans toutes les entreprises du CAC40 indépendamment de leur secteur, y compris les activités émettrices de gaz à effets de serre (comme la production ou la distribution d'énergies fossiles ou le transport).

Néanmoins, toutes les entreprises sont pondérées par rapport à l'indice de référence selon une appréciation de leur gouvernance stratégique définie par Phitrust, qui identifie les sociétés les plus performantes et les plus réactives en matière d'ESG. Cette évaluation comprend en particulier une analyse fine des entreprises ayant signé l'initiative des Science Based Targets en fonction de leur degré d'engagement. Cette initiative reconnue au niveau international permet de vérifier scientifiquement que les engagements climatiques des entreprises sont alignés avec l'objectif de réchauffement de 2° inscrit dans l'Accord de Paris de 2015.

Le suivi de cet engagement climatique est l'indicateur d'impact que Phitrust a choisi de communiquer sur le pilier environnement : Nombre de sociétés adhérant à l'initiative des « Science Based Targets » avec une trajectoire de réchauffement fixée.

4.3. Prise en compte les émetteurs présents dans le portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)

A l'exception de l'ETF Lyxor CAC 40 (ISIN : FR0007052782), utilisé pour gérer de manière dynamique l'exposition du portefeuille, tous les émetteurs sont couverts par notre analyse extra-financière.

4.4. Changement dans le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion dans les douze derniers mois

Le calcul de la note ESG a été modifié en 2022 pour améliorer l'explicabilité et la transparence pour les investisseurs.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

La SICAV peut être investie des OPCVM monétaires, et des ETF du marché actions (gestion de l'exposition du portefeuille).

5. Contrôle ESG

5.1. Procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds

Le Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) est le Président de la société de gestion. En participant au comité de gestion de la Sicav et au comité technique, il contrôle que l'objectif de gestion de la SICAV est respecté, que la politique d'investissement (stratégie financière et extra-financière) est bien menée et que la méthodologie d'analyse ESG est respectée. Il préside également le CA de la SICAV.

Le rapport annuel du contrôle périodique rend compte de la mission de contrôle périodique effectuée par le cabinet de compliance externe sur les opérations réalisées par PHITRUST, formalise les principales observations relevées lors de la mise en œuvre du Plan de conformité et de Contrôle Interne (PCCI) et formule des recommandations à l'attention du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne Dirigeant.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du fonds

L'attention est attirée sur le fait que l'évaluation de la qualité ESG chez Phitrust repose sur une méthodologie et des critères ESG spécifiques et ciblés, fortement liés à sa stratégie d'engagement et aux questions soulevées par ses initiatives privées ou publiques.

La qualité ESG de la SICAV s'évalue tout d'abord au regard de l'historique, l'intensité et la qualité du dialogue et des initiatives d'engagement menées auprès des dirigeants des entreprises du portefeuille sur les sujets de gouvernance stratégique et les pratiques environnementales et sociales. Avec plus de 19 ans d'expérience et de relations directes avec les dirigeants des grandes entreprises, Phitrust est la seule société de gestion indépendante à avoir déposé plus de 47 résolutions en AG, selon une méthodologie éprouvée d'engagement.

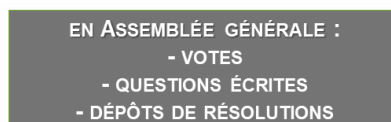
1. Identification des sujets par le Comité Technique (futur Comité d'engagement) de la Sicav
2. Présentations des sujets et sociétés cibles aux investisseurs membres du Conseil de la Sicav



3. Initiatives privées auprès des sociétés émettrices



4. Mise en œuvre des actions publiques



L'évaluation ESG du portefeuille peut également s'apprécier par une « note » ESG significativement supérieure à celle du CAC40, et supérieure à celle du « CAC 40 amélioré » (qui correspond au CAC 40 auquel on aurait retiré les 20% des entreprises les moins bien notées).

Enfin, l'évaluation de la stratégie ESG de la SICAV et la mesure de son impact peuvent être illustrées par quatre critères ESG différents (présentés plus bas).

La note ESG et ces 4 indicateurs sont communiqués sur les fiches de reporting mensuel disponibles sur le site internet de la société.

6.2. Indicateurs ESG utilisés

- **Dans le domaine Environnemental** : le taux d'adhésion aux « Science Based Targets »
- **Dans le domaine Social** : le ratio d'équité de chaque société
- **Dans le domaine de la Gouvernance** : le taux d'indépendance des conseils d'administration
- **Dans le domaine des Droits humains** : le nombre d'initiatives de la SICAV sur le thème Ethique des affaires.

Ces indicateurs sont renseignés pour toutes les entreprises du portefeuille et de l'indice (taux de couverture de 100%, hors ETF et fonds monétaires).

Phitrust suit ensuite régulièrement ces critères et d'autres, ainsi que leurs évolutions dans le temps à l'aide de ses bases de données afin de valider la progression de l'impact.

6.3. Supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds

Toute la documentation liée à la Sicav Phitrust Active Investors France et à sa gestion ISR est disponible sur la page : <https://www.phitrust.com/impact-actionnarial/produits/phitrust-active-investors-france/#caracteristiques>

Vous trouverez ci-après les liens qui vous donnent un accès aux différents supports médias :

- Prospectus : <https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2021/09/Sicav-PAI-France-Prospectus-Statuts-2021-SFDR.pdf>
Il a été mis à jour et validé par l'AMF le 24 août 2021.
- DICI
Parts A : <https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2021/09/DICI-2021-Sicav-PAI-France-Part-A.pdf>
Il a été mis à jour et validé par l'AMF le 24 août 2021.
Parts C et D : <https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2021/09/DICI-2021-Sicav-PAI-France-Parts-C-D.pdf>
Il a été mis à jour et validé par l'AMF le 24 août 2021.
- Fiche mensuelle : https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2022/05/Fiche_mensuelle_2022.04_pai_france_grand_public.pdf

Le rapport de vote et d'engagement (<https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2021/09/PHITRUST-RAPPORT-DE-VOTE-ET-D-ENGAGEMENT-2021VFDEF.pdf>) ainsi que la politique de vote (<https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2022/04/PHITRUST-Politique-de-vote-2022.pdf>) donnent des informations précises sur les principes, la méthodologie et les résultats de la stratégie de dialogue actionnarial menée dans le cadre de la SICAV Phitrust Active Investors France.

Les newsletters, les publications sur le compte LinkedIn de Phitrust et le suivi dans les médias permettent également d'informer les investisseurs sur les actions d'engagement de la Sicav.

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et de la politique d'engagement de la société de gestion

Phitrust publie un rapport de vote et d'engagement détaillé exposant sa stratégie d'engagement, ses principes, sa politique de vote et le bilan de ses actions.

Il est disponible sous : <https://www.phitrust.com/wp-content/uploads/2021/09/PHITRUST-RAPPORT-DE-VOTE-ET-D-ENGAGEMENT-2021VFDEF.pdf>